

O B J E T : Passation d'un bail de 25 ans avec Monsieur Gaston HOARAU pour la construction et l'exploitation d'un kiosque sur le Mail du Chaudron.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans son projet d'aménagement et d'animation du Mail du Chaudron, Monsieur ROMNEY avait prévu l'installation, en face du Géant Score, d'un kiosque à usage de débit de boissons, tabacs et journaux.

Un appel de candidatures a été lancé dans la presse il y a quelques mois en vue de l'attribution de cet emplacement.

La proposition la plus intéressante émane de Monsieur Gaston HOARAU, qui envisage de construire à ses frais un bâtiment (dont les plans ont été établis par Monsieur ROMNEY) représentant un investissement immobilier de l'ordre de 230.000 Francs, et sollicite à cet effet de la Commune un bail de 25 ans à l'issue duquel la construction deviendrait propriété Communale sans indemnité. Ce bail donnerait lieu en outre au versement d'un loyer mensuel de 600 Francs révisable.

Il est noté que Monsieur HOARAU s'engage à créer deux à trois emplois pour l'exploitation du kiosque.

J'ai l'honneur de vous demander votre avis sur le projet de bail de 25 ans qui vous est présenté.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Sur le Mail du Chaudron, il avait été prévu la construction d'un bâtiment qui servirait de kiosque à journaux et de café ou snack-bar. Ce projet a été mis en appel d'offres et nous avons reçu plusieurs offres. Celle qui était la plus complète et qui respectait mieux le projet de M. ROMNEY a été celle de M. Gaston HOARAU.

Nous lui proposons de consentir à un bail de 25 ans. Il réaliserait une construction, paierait également un loyer de 600 F. Au bout de 25 ans, sa construction deviendrait propriété communale.

M. Maurice CHANE KUNE - Il faudrait que le bail soit bien établi avec des conditions bien définies.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x

x

Vu - P/le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Signé : Martin Claude PASCAL
P/le Chef de Bureau délégué
Signé : Jacques BACOSTE